DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES COMMUNES D'ABRIES-RISTOLAS, AIGUILLES, ARVIEUX, CEILLAC, CHATEAU-VILLE-VIEILLE, EYGLIERS, GUILLESTRE, MOLINES-EN-QUEYRAS, MONT-DAUPHIN, SAINT-VERAN, VARS

ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la révision de la charte du Parc naturel régional du Queyras en vue du renouvellement du label «Parc Naturel Régional» sur tout ou partie des territoires des communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Saint-Véran, Vars. Arrêté du 18 Juillet 2024 numéro 2024-310 de Monsieur Le Président du Conseil Régional, Monsieur Renaud MUSELIER.

CONCLUSIONS ET AVIS

Commissaire Enquêteur : Claude PASCAL
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS

La Maison du Parc
3 580 route de l'Izoard
05350 ARVIEUX

Objet et déroulement de l'enquête

L'enquête publique préalable à la révision de la charte du Parc naturel régional du Queyras en vue du renouvellement du label «Parc Naturel Régional» sur tout ou partie des territoires des communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Saint-Véran, Vars s'est déroulée normalement et conformément à la réglementation en vigueur.

Les conditions d'enquête ont été bonnes

Le public a manifesté un intérêt significatif pour le projet.

Conclusions du Commissaire Enquêteur

Les conclusions motivées sont les suivantes :

Le projet de la révision de la charte du Parc naturel régional du Queyras en vue du renouvellement du label «Parc Naturel Régional» sur tout ou partie des territoires des communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Saint-Véran, Vars présente les opportunités d'extension d'assise et correspond à une nécessité d'évolution actuelle.

Le développement des propositions sous le thème d'inscrire le territoire dans un mouvement de transition écologique pour assurer l'équilibre homme-nature, en vingt cinq mesures opérationnelles permet une lisibilité pour le public.

L'investissement prévu par l'ensemble des maires des communes du nouveau territoire est une donnée importante dans cette présente révision. Les relations fortes et constantes entre élus et la direction du Parc complète les atouts d'une réussite.

L'enquête publique n'a pas révélé d'anomalie pouvant remettre en cause ce projet.

Des réponses et des solutions ont été apportées en contact avec la population suite aux demandes et remarques durant l'enquête publique.

Avis du Commissaire Enquêteur

En conséquence, je lui donne donc un

AVIS FAVORABLE

A Gap, le 31 Octobre 2024 Claude PASCAL